Envoyé en préfecture le 28/11/2022
Reçu en préfecture le 28/11/2022
Publié le
ID : 084-218400810-20221124-2022_11_198-AR

Morières lès Avignon

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE

En application de l'article L.2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales

DÉCISION MUNICIPALE N° 2022-11-198

Demande de concours financier de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon dans le cadre du fond de soutien aux investissements des communes.

Le Maire de Morières-Lès-Avignon,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-07-21 en date du 10/07/2020, portant délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal, dont celle de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, conformément à l'article L 2122-22-26,

Considérant vouloir agir en faveur de la transition écologique

Considérant le soutien financier mobilisable auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon dans le cadre de la création d'un fond de soutien aux investissements des communes,

DECIDE

De solliciter le concours financier de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon dans le cadre de la création d'un fond de soutien aux investissements des communes,
afin de financer les projets d'investissements dans le domaine de la transition écologique.

Fait à Morières les Avignon, le 24 novembre 2022

Le Maire

Grégoire SOUQUE

HOTEL DE VILLE
53, rue Louis Pasteur - BP 60020 - Morières-lès-Avignon - 84271 Vedène Cedex
Tèl 04.90.83.87.12 - Fax 04.90.33.42.28 - contacts@morieres.fr - www.morieres.fr

Envoyé en préfecture le 28/11/2022
Reçu en préfecture le 28/11/2022
Publié le
ID : 084-218400810-20221124-2022_11_198-AR